

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Revue de conjoncture des finances locales Intervention aux Assises de l'AFIGESE

1. Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt

L'AFIGESE organise chaque année « Les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques » réunissant près de 400 agents territoriaux (direction générale, direction adjointe, finances, management, contrôle de gestion, évaluation, ressources humaines) afin de :

- partager des expériences entre professionnels ;
- s'informer sur les enjeux nationaux ;
- travailler en ateliers thématiques autour de cas pratiques.

L'appel à manifestation d'intérêt porte sur les Assises des éditions 2024, 2025 et 2026.

Le dossier de présentation des Assises de l'AFIGESE de chaque édition (détail de la thématique, organisation) est téléchargeable sur le site internet de l'AFIGESE, rubrique « Les Assises de l'AFIGESE ».

2. L'appel à manifestation d'intérêt

L'AFIGESE fait le choix, dans un souci de transparence, de procéder à un appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de ses partenaires.

a. Objet

L'appel à manifestation d'intérêt porte sur l'animation et l'intervention en séance plénière **d'une revue de conjoncture des finances locales qui se déroule le jeudi de 10h1 à 11h10.**

La séance d'1h se tiendra en assemblée plénière devant environ 400 congressistes.

La revue de conjoncture des finances locales est un bilan rétrospectif sur l'état des finances locales et met en perspective les analyses sur les années à venir. Un temps de questions/réponses de 15 minutes avec la salle est à prévoir.

Votre expertise sur une problématique liée à la thématique générale des Assises permettra d'apporter une vision extérieure sur les enjeux rencontrés par les collectivités territoriales. Votre proposition devra s'accorder avec les préoccupations actuelles des territoriaux en matière financière et de gestion locale.

b. A qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse à **toute personne morale de droit privé à but lucratif** dont les domaines de compétences sont en corrélation avec les domaines visés par l'AFIGESE.

L'intervention en séance est soumise à une contribution financière qui sera versée à l'AFIGESE à l'issu de l'événement d'un montant de 4 000€.

Détails des conditions financières dans le dossier de partenariat joint.

Une convention de partenaire sera rédigée stipulant les termes du partenariat. En effet, le partenaire sélectionné bénéficiera :

- d'une visibilité dans le programme de l'événement (logo en page partenaire) et sur le site web dédié à l'événement
- l'animateur et les deux intervenants bénéficieront d'une invitation à l'ensemble de l'événement.

3. Modalités de candidatures et critères de sélection

L'approche intellectuelle est privilégiée par rapport à l'approche commerciale. La qualité et la pertinence de l'intervention seront primordiales. C'est pourquoi votre proposition sera soumise à un jury de sélection. L'organisateur vous accompagnera dans la préparation de ces séances.

Le partenaire pourra faire intervenir jusqu'à deux personnes maximum selon les besoins.

Critères de sélection

- Le jury sélectionnera les propositions en fonction de la pertinence des thèmes choisis au regard de la thématique générale de l'événement et de son adéquation avec l'expertise du partenaire.
- La complémentarité des sujets entre les forums des différents partenaires et des groupes de travail sera également appréciée.
- L'originalité et l'innovation des sujets abordés seront appréciées.

4. Durée de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt porte sur une durée de trois ans à compter de l'année 2024.

5. Processus et calendrier

En tant que candidat, vous devrez présenter une note permettant au jury d'évaluer la pertinence de la proposition au regard des critères souhaités. La note devra contenir :

- Une présentation synthétique de votre organisme
- Une proposition de contenu détaillée comprenant l'intitulé de l'intervention, le syllabus et les interventions pressenties.

Calendrier annuel

- Réception des propositions au plus tard le **29 mars de chaque année** à l'adresse l.magnan@afigese.fr
- Communication des résultats : le choix des lauréats sera rendu public au plus tard le 15 mai de chaque année
- Réunion préparatoire avec l'AFIGESE pour préciser les interventions : entre le 15 mai et le 25 mai de chaque année
- Diffusion par l'AFIGESE du pré-programme au plus tard le 10 juin de chaque année

6. Votre interlocuteur

Pour toute question, contactez :

Leslie MAGNAN, secrétaire générale : l.magnan@afigese.fr ou 02 28 25 45 15

Merci de transmettre vos propositions par mail à cette adresse.